



Calcul ARE pole emploi , je ne suis pas d'accord avec eux

Par **possot alain**, le **02/02/2017 à 10:44**

bonjour

je suis inscrit chez pole emploi

j'étais commercial et touchais un salaire mensuel fixe et une prime en février et mars (tous les ans sur le chiffre que je faisais l'année d' avant) .

en décembre 2016 j 'ai été licencié et lors de mon inscription , dans le décompte qui est fait par pole emploi il retire cette prime car elle est calculée sur l'année 2015

j'ai payé des cotisations sur cette prime dessus en 2016

mes impôts 2017 sont calculés dessus en 2016

mais eux ne veulent rien savoir .

sans pour cela donner une explication avec un texte de lois qui se réfère à cela .

il me dise de voir avec mon ex patron pour qu'il me paye ma prime en 2017

c'est simple , maintenant que je ne suis plus dans les effectifs .

j'ai contacté auprès du médiateur de pole emploi sans avoir une réponse pour autant .

auriez vous une réponse et quelqu'un est-il dans le même contexte ?

Je vous remercie par avance .

cordialement .

Par **P.M.**, le **02/02/2017 à 11:43**

Bonjour,

C'est le même principe que pour le calcul de l'indemnité de licenciement toute prime ou gratification d'une périodicité différente est ramenée à celle à laquelle elle s'applique, c'est expliqué à l'art. 12 du [Règlement général annexé à la convention du 14 mai 2014...](#)